

## ACTES TEMPORAIRES, ETC.—(Continuation.)

RÈGNE ET CHAPITRE	TITRE DE L'ACTE.	DURÉE.
3 Guil. 4.....45	Acte pour continuer un Acte passé dans la onzième année du Règne de Sa Majesté, intitulé: " Acte pour autoriser les Sessions de Quartier du District de Home, " à pourvoir au soulagement des Insensés Indigents " dans ce District," et pour étendre les dispositions du dit Acte aux autres Districts de cette Province.—Cet Acte prolonge les dispositions de 11 Geo. 4, c. 20, H.-C., et tous deux sont continués par 8 Vict. c. 26, jusqu'au.....	31 Déc., 1849, etc.
5 Guil. 4.....46	Acte pour incorporer diverses personnes sous les nom et raison des Président, Directeurs et Compagnie de la Banque de Gore.—En force jusqu'au.....	1er Août, 1860.
6 Guil. 4.....5	Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin à Lisses de la Cité de Toronto et du Lac Huron.—Le temps pour compléter ce chemin, était d'abord limité au 20 Avril, 1846, mais il est prolongé par 8 Vict. c. 83, au  Cet Acte est de nouveau amendé par 10 Vict. c. 11.	29 Mars, 1849.
6 Guil. 4.....29	Acte pour abroger un Acte passé dans la quarante-neuvième année du Règne de feu Sa Majesté le Roi George Trois, intitulé: " Acte pour encourager la " destruction des Loups dans cette Province," et pour établir de nouvelles dispositions pour exterminer ces animaux destructeurs.—Continué par 8 Vict. c. 26, jusqu'au.....	31 Déc., 1849, etc.